

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **22 septembre 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 52

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 11

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Bernard BERTHELIER (représenté par Alain COUDON), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Christelle CHASTEL (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Nicole SOULENQ-COUSSAIN (représentée par Christophe PESTRINAUX), Véronique VISY (représentée par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMET, Chloé MOLES, Philippe SENAUD, Jean-Louis VIDAL

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2022_095 : FINANCES / AVANCE DE TRÉSORERIE À LA SA-SPL STABUS

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a délégué à la SA-SPL STABUS l'exploitation de son réseau de transport public urbain dans le cadre d'un contrat d'obligation de service public.

La SA-SPL STABUS présente depuis plusieurs années des déficits financiers qui ont réduit fortement ses réserves et sa trésorerie. Cette situation, conjuguée au contexte économique inflationniste actuel, notamment en ce qui concerne le prix des carburants, menace la pérennité même de la société.

En tant qu'actionnaire majoritaire et principal donneur d'ordre, et dans l'attente des mesures de redressement qui sont à mettre en œuvre au sein de la société et des mesures d'ajustement du contrat d'exploitation du réseau TransCab' au titre de la théorie de l'imprévision, la CABA souhaite verser à la SA-SPL STABUS une avance de trésorerie d'un montant de 500 000 € afin de garantir sa capacité à traiter ses opérations financières durant les prochains mois.

Cette avance, qui est assortie du paiement d'intérêts calculés à chaque échéance sur la base du T4M + 1,00 %, serait consentie pour une durée maximale de trois ans et remboursée

dans les conditions définies ci-après :

- 30 septembre 2023 : 50 000 €,
- 30 septembre 2024 : 100 000 €,
- 30 septembre 2025 : 350 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement d'une avance de trésorerie à la SA-SPL STABUS d'un montant de 500 000 €, les crédits étant inscrits au Budget Annexe des Transports Urbains au compte 274 ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer la convention d'avance de trésorerie telle que jointe en annexe.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.